



**FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT**

FNIC CGT - 263, RUE DE PARIS - CASE 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX

TELEPHONE 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr> - Courriel : [contact@fnic-cgt.fr](mailto:contact@fnic-cgt.fr)



Montreuil, le 28 février 2019

**Objet: Répression syndicale, la justice de classe épaula les entreprises.**

La FNIC-CGT et la CGT du groupe Bayer ne peuvent qu'être en opposition et révoltés face à la décision de l'inspection du travail de Lyon, qui permet à l'entreprise Bayer de Villefranche sur Saône de licencier notre délégué syndical CGT.

Aujourd'hui cela fait 81 jours que le conflit perdure sur ce site, suivi par plus de 100 salariés parmi les 350 que compte le site. Sans compter les nombreux salariés qui viennent soutenir le mouvement avant et après leurs prises de poste.

Ce conflit trouve sa genèse il y a 80 jours dans la négociation sur les augmentations de salaire. Faute d'écoute de la direction quant aux revendications de la CGT, qui ne sont rien d'autres que la traduction des besoins des salariés. Un appel à la grève de la CGT a été effectué, et dès le début très largement suivi.

Face à l'ampleur du conflit, la direction n'a pas trouvé d'autre réponse que de lancer une procédure de mise à pied conservatoire contre le délégué syndical CGT, prétextant que celui-ci aurait au cours des échanges avec la direction «manqué de respect» à leur égard. Chacun l'aura compris, le seul objectif de la direction était de faire taire la contestation sociale dans l'entreprise, faire taire les salariés qui s'expriment par la voix de leur représentant, leur délégué syndical.

Au terme du délai de 70 jours que peut durer une mise à pied conservatoire, l'inspection du travail a, curieusement donné raison à l'entreprise sur un dossier monté de toutes pièces. La justice de classe ayant frappé une nouvelle fois, c'est sans attendre que, dès le lendemain la direction a envoyé la lettre de licenciement à notre délégué le 27 février alors qu'une réunion de médiation était prévue le 28 février.

Purement et simplement inacceptable, la FNIC-CGT et la CGT du groupe mettrons tout en œuvre pour que justice soit faite et que notre délégué soit réintégré. Les syndiqués et salariés du site sans avoir abandonnés leurs revendications sur les salaires, en font maintenant une priorité, la réintégration de leur délégué syndical, leur collègue, leur camarade de lutte.

La FNIC-CGT et toute la CGT, apportent leur soutien à notre camarade. Gaëtan n'est coupable que d'une seule chose, s'être fait l'expression des revendications des salariés du site.

Vous remerciant par avance et dans l'attente de votre réponse,  
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
**Manu BLANCO**

Secrétaire Fédéral de la FNIC - CGT